



5 correctifs urgents pour stopper la dérive réglementaire et éviter le mur tarifaire

Février 2026

AQCIE

Association québécoise des
consommateurs industriels
d'électricité



FCEI

En affaires
pour vos affaires.

 **OPTION
consommateurs**

Contexte

L'AQCIE, la FCEI et Option consommateurs s'inquiètent fortement des coûts liés au développement des infrastructures nécessaires à l'électrification de l'économie québécoise et de leur impact sur les tarifs résidentiels, commerciaux et industriels.

Il est essentiel de disposer de cadres législatifs, réglementaires et de gouvernance solides afin d'assurer un développement énergétique aligné sur les besoins réels et protégé des décisions politiques changeantes. Les cinq propositions suivantes traduisent la volonté des trois organisations d'assurer des tarifs d'électricité plus justes pour toutes les clientèles.

1. Redonner à la Régie de l'énergie le plein contrôle des tarifs

Ces dernières années, le gouvernement a réduit les pouvoirs de surveillance de la Régie de l'énergie en limitant la hausse des tarifs domestiques, en espaçant les révisions tarifaires, aux trois ans plutôt que chaque année, et en diminuant les obligations de reddition de comptes d'Hydro-Québec, alors même que son Plan d'action 2035 prévoit des dépenses et investissements stratosphériques.

Nous demandons donc que la Régie retrouve ses pouvoirs d'établir les mécanismes tarifaires, la fréquence des révisions, la création de nouveaux tarifs ainsi que l'approbation et le suivi des investissements et approvisionnements d'Hydro-Québec.

2. Éliminer le plafond des tarifs tout en protégeant les ménages

Nous croyons que la meilleure façon de protéger les ménages vulnérables contre les hausses de tarifs est d'ajouter une composante « énergie » au crédit d'impôt pour solidarité. Cette mesure, plus ciblée et moins coûteuse que le plafonnement actuel et que le programme d'aide d'Hydro-Québec, coûterait environ 44 M\$ par an pour offrir un rabais de 1 % aux ménages admissibles.

Le crédit d'impôt permettrait de ne plus imposer une limite à l'augmentation des

tarifs d'électricité pour la clientèle domestique à 3%, soit le haut de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada, qui existe depuis 2023.

Le plafonnement est en outre incohérent avec les principes réglementaires, inévitables entre clientèles et nuisibles à l'efficacité énergétique ainsi qu'à la compétitivité des entreprises.

3. Permettre à la Régie d'évaluer les appels d'offres en approvisionnements d'électricité, y compris ceux autorisés par le gouvernement.

Nous estimons que la Régie de l'énergie devrait évaluer tous les contrats d'approvisionnement en électricité, y compris ceux qui sont actuellement exemptés parce qu'autorisés par le gouvernement. Le fait que le gouvernement puisse imposer des conditions à Hydro-Québec, déterminer le recours aux appels d'offres et permettre la conclusion de contrats à long terme sans intervention de la Régie est préoccupant.

La Régie doit pouvoir vérifier l'adéquation entre les besoins en électricité et les approvisionnements, ainsi que la pertinence des options retenues dans le meilleur intérêt de tous les consommateurs d'électricité du Québec. Il est donc primordial de redonner de tels pouvoirs à la Régie d'autant plus qu'Hydro-Québec prévoit de nombreuses nouvelles infrastructures d'approvisionnements en électricité au cours des prochaines années.

4. Retirer les éléments non essentiels des tarifs d'électricité

Hydro-Québec peut désormais intégrer des coûts aux factures d'électricité comme ceux liés aux bornes de recharge rapide, aux aides financières accordées au Réseau express métropolitain et aux montants alloués dans le cadre d'une entente avec des communautés autochtones. La Régie devrait pouvoir établir les tarifs sans inclure

ces dépenses, qui ne sont pas nécessaires à la livraison du service à la clientèle québécoise.

Pour les signataires, les tarifs d'électricité ne devraient pas devenir un véhicule de taxation et de subvention déguisées. Le Québec se doit de mettre un terme à cette dérive et de revenir aux bases d'une réglementation saine, au bénéfice de tous les consommateurs d'électricité.

5. Entamer une discussion publique sur l'interfinancement et le bloc patrimonial

Une discussion collective est nécessaire pour revoir la valeur du patrimoine électrique québécois et le niveau d'interfinancement entre les clientèles.

Avec l'évolution des besoins et l'ampleur des investissements à venir, il faut réexaminer la répartition des coûts. Certains jugent l'interfinancement inefficace et nuisible à la compétitivité, tandis que d'autres rappellent que les ménages ont financé une part importante du réseau. La fixation d'un prix pour l'électricité patrimoniale qui date de plus de 25 ans et l'indexation de celle-ci à l'inflation depuis 2014 soulèvent aussi la question de sa valeur réelle.

Bref, un débat public s'impose sur ces deux mesures et nous sommes convaincus que le moment est venu de s'y attaquer avant d'entreprendre les importants chantiers à venir.